# Maîtriser les dispositions de la CCN des commerces de gros nº 3044



Une analyse détaillée et opérationnelle de la convention collective du commerce de gros.

La convention collective vient compléter les dispositions du code du travail en prenant en compte les spécificités de la branche et de ses métiers, et règle les conditions d'emploi des salariés, ainsi que les garanties sociales qui y sont attachées. La convention collective est une source majeure du droit du travail, le chef d'entreprise ou son représentant se doit donc d'en connaître parfaitement les dispositions.

#### **OBJECTIFS**

Mettre en œuvre de façon opérationnelle les dispositions de la CCN des commerces de gros, nº 3044

#### **INTERVENANT**

Marie Guedeney
Juriste en droit social / CGI

## **PUBLIC CONCERNÉ**

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

# **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format WEBINAR interactif
- Présentation powerpoint

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Feuille d'émargement
- Questions orales



# **PROGRAMME DE LA FORMATION**

Suite aux ordonnances Macron qui ont bouleversé les règles applicables en matière de relations de travail, la convention collective des commerces de gros (n°3044) a fait l'objet d'une réactualisation. Ce stage est l'occasion de faire un point sur ces modifications et s'appuie sur l'analyse détaillée de la convention collective, de sorte qu'une approche opérationnelle est privilégiée. Seront traités notamment :

#### 1 - Le contrat de travail

- Période d'essai, préavis
- Indemnités de rupture (licenciement retraite)

#### 2 – La durée du travail

- Aménagement du temps de travail
- · Forfaits jour
- Travail du dimanche, travail de nuit
- Jours fériés

#### 3 - Les absences et congés

- Maladie délais d'indemnisation
- Période de protection, calcul de l'indemnité, prévoyance
- Congés maternité
- Congés exceptionnels

#### 4 - La classification

- Principes généraux, emplois-repères
- Minima conventionnels, GAR, garantie d'ancienneté

#### 5 - La formation professionnelle

- Obligation de versement
- Compte personnel de formation

### TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 700 € HT NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 900 € HT

#### INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris 01 44 55 35 00 - fbravo@cgi-cf.com



A RETOURNER A LA CGI – Florence BRAVO 18 rue des Pyramides 75001 Paris fbravo@cgi-cf.com -T 01 44 55 35 00 - fax : 01 42 86 01 83

#### **COORDONNEES**

	SECTEUR D'ACTIVITE	
FEDERATION DE RATI	CHEMENT	
NOM	PRENOM	
FONCTION		
ADRESSE		
CP	VILLE	
TELEPHONE	TELECOPIE	
E-MAIL		
CCN APPLIQUEE:	44 3100 Autre, laquelle :	
NUMERO SIREN		
<b>ASSISTERA</b> à la jou	née de formation : « <b>Maîtriser les dispositions de la CCN des commer</b> o	ces
Préalable votre bulletin d soit, pour les formation 700,00 Euros	née de formation : «Maîtriser les dispositions de la CCN des commerce le 1er décembre 2020 - format Webinar.  ment à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement : s sur une journée (9h30-17h00)  T (840,00 TTC) par formation  T (1 080,00 TTC) par formation (prix non adhérent)	ces

Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

# ☐ Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) : Dans l'hypothèse où il s'agit de l'OPCO AKTO (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Florence BRAVO. Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront! Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Florence BRAVO. Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation. NOM DE L'ORGANISME NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER\_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_ TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_ OU ☐ Vous gérez vous-même votre budget de formation DATE: NOM: **SIGNATURE: TAMPON DE LA SOCIETE:**

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.